



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 15 septembre 2023 à 15h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2023

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
Damien FIROUD	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipal
Julien PAULET	Conseiller municipal

ABSENT AVEC PROCURATION :

Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale
----------------------	------------------------

ABSENT :

Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Philippe MURTAS	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

N° 28/2023 – DELIBERATION RELATIVE A LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

VU l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales

VU la nomenclature budgétaire et comptable M49

VU la délibération N°05/2023 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2023 approuvant le budget de l'eau et l'assainissement

Décision modificative N°1 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2023 :

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Sur demande du Trésor Public, Madame Le Maire propose la décision modificative suivante :



CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT DES CREDITS OUVERTS AVANT DM	DECISION MODIFICATIVE	MONTANT DES CREDITS OUVERTS APRES DM
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	196 788.07	-60 000	136 788.07
CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	+60 000	50 000

Détails des articles débités/crédités :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
CHAPITRE 23 : <i>Article 2315</i>		-60 000
CHAPITRE 20 : <i>Article 2031</i>	+ 60 000	
TOTAL	60 000	-60 000
SOLDE	0	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE les modifications telles que proposées ci-dessus

VALIDE la décision modificative n°1 du budget eau et assainissement 2023

DONNE tout pouvoir à Madame Le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Denise GUILGUES

